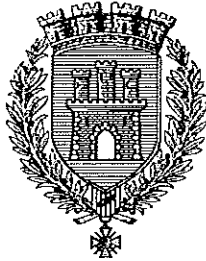


N° DEL 2014.06.04/080

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 4 juin 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

**CONVOCAATION**

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Etaient Représentés :**

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.  
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.  
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

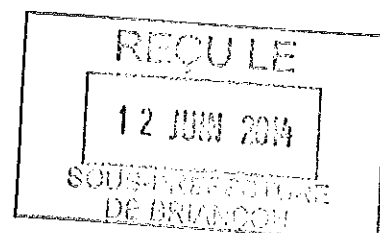
**THEME : URBANISME 2.**

**OBJET : PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N° 1.**

**Absents-Excusés :**

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

**Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.**



Rapporteur : Thibault MILLET.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé en date du 17 juillet 2007 nécessite quelques adaptations mineures et mises en cohérence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L. 641-1,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'Art. R. 313-15,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-198-2 approuvant le PSMV en date du 17 juillet 2007,

Considérant la nécessité de modifier le règlement du PSMV et d'adapter ce règlement aux nouvelles exigences, en cohérence avec le document d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'assurer la cohérence du PSMV aux évolutions des politiques publiques en matière de patrimoine, d'aménagement et de développement durable,

Considérant ainsi que tout en restant respectueux du patrimoine, le PSMV doit permettre la viabilité et le maintien des commerces et services, l'accueil de nouveaux habitants afin de conforter la mixité urbaine et sociale au cœur de la vieille ville,

Considérant que le projet de modification sera réalisé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et son unité territoriale le service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes,

Considérant que s'il s'avère nécessaire de réaliser une étude par un prestataire extérieur, la commune pourra solliciter la DRAC ou tout autre partenaire institutionnel susceptible de financer cette étude,

Considérant l'avis favorable de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé pour engager cette modification n° 1 du PSMV, en date du 20 novembre 2013,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter Monsieur le Préfet afin d'engager cette procédure,

Considérant qu'un projet de modification sera élaboré conjointement pour être soumis à l'avis de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) puis soumis à enquête publique diligentée par Monsieur le Préfet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement de la modification n°1 du PSMV et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet afin d'engager cette procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter, le cas échéant, une subvention auprès de l'Etat (DRAC) ou tout autre partenaire institutionnel susceptible de financer cette étude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

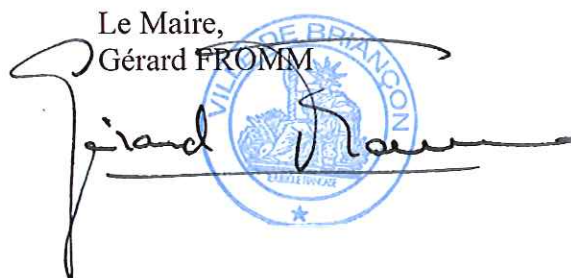
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014  
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014  
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

Le Maire,  
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' at the top and 'LE 17 JUILLET 1907' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.